



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
mardi 6 février 2018

PATRIMOINE : CHANTIER D'ETE – CONVENTION VILLE DE PLOEMEUR/MEMOIRE DE SOYE

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Katherine GIANNI, Martine LIEDOT, Armelle GEGOUSSE, Anne-Valérie RODRIGUES, Isabelle LE RIBLAIR, Pierre-Yves CAINJO, Loïc TONNERRE, Dominique DAUGES, Michel ROUALO, Dominique SAURAY, Yolande ALLANIC, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Jean-Guillaume GOURLAIN, Nolwenn DELALEE, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Serge LECUYER à Ronan LOAS (point 1 à 02c), Jean-Luc MADEC à Antoine GOYER, Christelle CAINJO à Isabelle LE RIBLAIR, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC.

Secrétaire de séance : Patricia QUERO- RUEN

Présents :

- ouverture de la séance : 29
- point 03 à 14 : 30

Absents excusés avant donné des pouvoirs :

- pour la séance : 03
- début séance à 02c compris : 01

DIRECTION CULTURE

n°14

PATRIMOINE : CHANTIER D'ETE – CONVENTION VILLE DE PLOEMEUR/MEMOIRE DE SOYE

Rapporteur : Claudie Le Bihan

Afin de réhabiliter le patrimoine présent sur le site de Soye, la commune, en collaboration avec l'association « Mémoire de Soye », a mis en place durant l'été 2017 un chantier à destination de jeunes adultes.

Ce chantier s'est déroulé du 23 juillet au 07 août et a accueilli 8 jeunes adultes. Il a consisté en la réfection du couronnement du mur d'enceinte, en l'enlèvement de la végétation, au rejointoiement des pierres de couronnement ainsi qu'en la réfection ponctuelle des joints dégradés de l'ensemble de la maçonnerie.

La ville a participé à cette organisation à hauteur de 2 520 €.

Afin de poursuivre ce travail de restauration, un nouveau chantier sera organisé du 16 au 27 juillet 2018.

Une convention passée entre la ville et « Mémoire de Soye » permet de définir les responsabilités respectives des parties prenantes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les avis des commissions « Éducation, Culture, RI » du mercredi 24 janvier 2018 et de la commission « Finances, ressources humaines » et « Economie, emploi, tourisme » du lundi 29 janvier 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention jointe en annexe de la présente délibération

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Renan LOAS,
Maire



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 09/02/2018

Reçu en préfecture le 09/02/2018

Affiché le

- 9 FEV. 2018

ID : 056-215601626-20180206-DB20180214-DE

CONVENTION DE PARTENARIAT – Chantier d'été Entre la ville de Ploemeur et l'association Mémoire de Soye

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Ville de PLOEMEUR, représentée par Monsieur Ronan LOAS, Maire, 1 rue des écoles CS 10 067
56274 PLOEMEUR CEDEX,

Et

L'association « Mémoire de Soye », représentée par Monsieur Mickaël SENDRA, président, place du
château de Soye 56270 PLOEMEUR

Préambule

L'association « Mémoire de Soye » a pour objectif de valoriser et de favoriser la réhabilitation du patrimoine présent sur le domaine de Soye, propriété de la ville de Ploemeur, par des projets respectant l'évolution économique du parc de haute technologie, le développement durable, la culture et l'éducation populaire.

Considérant que ce projet associatif d'intérêt général est propre à permettre la transmission de ce patrimoine commun au public, la ville de Ploemeur a convenu de la mise en place d'un chantier de restauration du mur d'enceinte du jardin du domaine de Soye à destination de jeunes adultes.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention organise les obligations respectives des parties pour la tenue d'un chantier de restauration du mur d'enceinte du jardin du domaine de Soye.

Les travaux concernent la réfection du couronnement du mur d'enceinte, et comprennent l'enlèvement de la végétation, le rejointoiement des pierres de couronnement, ainsi que la réfection ponctuelle des joints dégradés de l'ensemble de la maçonnerie.

Article 2 : Organisation

Le chantier se déroulera du 16 au 27 juillet 2018.

Les participants seront hébergés au centre culturel Amzer Nevez, où ils prendront également le petit déjeuner ainsi que le repas du soir. Pour ceux qui le souhaitent l'hébergement pourra prendre effet à partir du 15 juillet avec un départ possible le 28 au matin.

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 09/02/2018

Reçu en préfecture le 09/02/2018

Affiché le

- 9 FEV. 2018

ID : 056-215601626-20180206-DB20180214-DE

Obligations respectives

- L'association s'engage à organiser l'ensemble de ce séjour et à encadrer l'activité des participants. Elle prendra les dispositions en termes d'assurance liées au travail bénévole.
- La ville s'engage à assurer l'encadrement technique du chantier. Elle équipera les participants en outils EPI et mettra les règles de sécurité nécessaires sur le chantier.
- Une somme de 175 € par jeune et par semaine sera versée par la ville à l'association pour la mise en place de ce chantier.

Article 3 : Résiliation

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Article 4 : Recours

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Rennes.

Fait à PLOEMEUR en double exemplaire, le

« *Lu et approuvé* »

Ronan LOAS

« *Lu et approuvé* »

Mickaël SENDRA

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex